

NE PAS DISTRIBUER AUX SERVICES DE NOUVELLES AMÉRICAINS NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS

Ressources Cerro de Pasco annonce un amendement à son document d'offre LIFE

MONTREAL, Québec le 29 octobre 2025 – Ressources Cerro de Pasco Inc. (CSE: CDPR) (OTCPK: GPPRF) (FRA: N8HP) (BVL: CDPR) (« CDPR » ou la « Société ») annonce avoir déposé un document d'offre modifié et mis à jour daté du 28 octobre 2025 (le « document d'offre ») dans le cadre de son placement privé sur la base des « efforts commerciaux raisonnables » précédemment annoncé, dirigé par SCP Resource Finance LP, conjointement avec Raymond James Ltée, à titre de co-chefs de file et de co-teneurs de livres, en leur nom et au nom d'un syndicat de placeurs (ci-après collectivement les « placeurs pour compte »).

Conformément au document d'offre, la Société offre, dans chacune des provinces du Canada, 31 250 000 unités de la Société (chacune, une « unité ») au prix de 0,48 \$ l'unité (le « prix d'offre ») pour un produit brut de 15 000 000 \$ conformément à la dispense de financement des émetteurs cotés en vertu de la partie 5A du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (le « Règlement 45-106 »), telle que modifiée par la *Décision générale coordonnée 45-935 relative à la dispense de certaines conditions de la dispense pour financement de l'émetteur coté* (le « placement LIFE »).

De façon concomitante, la Société offre un maximum de 14 583 333 unités au prix d'offre, par le biais d'un placement privé sans courtier auprès de certains investisseurs, (i) conformément aux dispenses applicables en vertu du Règlement 45-106, (ii) résidant aux États-Unis conformément à une ou plusieurs dispenses disponibles des exigences d'enregistrement de la *U.S. Securities Act*, et (iii) résidant à l'extérieur du Canada et des États-Unis sur une base ne nécessitant pas la qualification ou l'enregistrement de titres de la Société ni que la Société soit soumise à des exigences de divulgation continue, en vertu des lois sur les valeurs mobilières nationales ou étrangères, pour un produit brut supplémentaire pour la Société d'un maximum de 7 000 000 \$ (le « placement privé concomitant » et collectivement avec le placement LIFE, le « placement »).

Chaque unité comprendra (i) une action ordinaire de la Société (une « action ordinaire ») et (ii) un demi bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon entier, un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription donnera à son détenteur le droit d'acquérir une action ordinaire supplémentaire (une « action de bon de souscription ») à un prix de 0,68 \$ pour une période de 24 mois suivant la date de clôture (telle que définie ci-après), sous réserve d'une restriction d'exercice expirant 61 jours à compter de la date de clôture.

La Société a l'intention d'utiliser le produit net du placement pour l'avancement des travaux techniques, environnementaux et d'ingénierie nécessaires à l'étape de faisabilité du projet de résidus de Quiulacocha, en plus de ses besoins généraux.

Les titres émis à la suite de la vente d'unités en vertu du placement LIFE devraient être immédiatement librement négociables et ne seront pas assujettis à une période de détention en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Le document d'offre est accessible sous le profil de la Société à l'adresse www.sedarplus.ca et sur le site de la Société à l'adresse <https://www.pascoresources.com/>. Les investisseurs potentiels doivent lire le document d'offre avant de prendre une décision d'investissement.

Les titres émis dans le cadre du placement privé concomitant seront soumis à une période de détention statutaire dans la mesure requise par la législation en valeurs mobilières applicable.

La clôture du placement LIFE n'est pas conditionnelle à la clôture du placement privé concomitant. Il est prévu que la séance de clôture du placement LIFE et du placement privé concomitant aura lieu simultanément le 6 novembre 2025 (la « date de clôture »). La clôture est soumise à certaines conditions, notamment la réception de toutes les approbations nécessaires.

En contrepartie de leurs services, les placeurs pour compte recevront des honoraires en espèces représentant 6,0 % du produit brut du placement LIFE. De plus, la Société émettra aux placeurs pour compte des bons de souscription non transférables (les « bons de souscription des placeurs pour compte ») représentant 6,0 % du nombre total d'unités émises en vertu du placement LIFE, chaque bon de souscription de courtier pouvant être exercé pour une unité au prix d'émission, pendant une période de 2 ans à compter de la date de clôture.

Ce communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat, et il n'y aura aucune vente de titres dans une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale, y compris aucun des titres aux États-Unis. Les titres n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la *U.S. Securities Act de 1933*, telle que modifiée (la « Loi de 1933 ») ou des lois étatiques sur les valeurs mobilières et ne peuvent pas être offerts ou vendus aux États-Unis ou à, ou pour le compte ou le bénéfice de, personnes américaines (telles que définies dans le Règlement S en vertu de la Loi de 1933) à moins d'être enregistrés en vertu de la Loi de 1933 et des lois étatiques sur les valeurs mobilières applicables, ou qu'une dispense des exigences d'enregistrement ne soit disponible.

À propos de Ressources Cerro de Pasco

Ressources Cerro de Pasco se concentre sur le développement de son principal actif détenu à 100%, la concession minière El Metalurgista, qui comprend des résidus minéraux et des stocks extraits de la mine à ciel ouvert de Cerro de Pasco, dans le centre du Pérou. L'approche de la Société à El Metalurgista implique le retraitement et l'assainissement environnemental des déchets miniers et la création de nombreuses opportunités dans le cadre d'une économie circulaire. Cet actif est l'une des plus grandes ressources en surface au monde.

Renseignements

Guy Goulet, chef de la direction

Tél. : +1-514-294-7000

Courriel : ggoulet@pascoresources.com

Énoncés Prospectifs et Exclusion de Responsabilité

Certaines informations contenues dans le présent document peuvent constituer une «information prospective» ou des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières. En général, les informations prospectives peuvent être identifiées par des mots comme «planifie», «cherche», «s'attend», «estime», «a l'intention», «anticipe», «croit», «pourrait», «probable» ou des variations de ces mots, ou des déclarations selon lesquelles certaines actions, certains événements ou certains résultats «peuvent», «seront», «pourraient», «seront prises», «se produiront», «seront atteints» ou d'autres expressions similaires. De tels énoncés prospectifs, y compris concernant les attentes de la direction de CDPR à l'égard de l'utilisation du produit et des fonds disponibles après la réalisation du placement LIFE; la clôture du placement LIFE et la date de cette clôture, sont basés sur les estimations de CDPR et comportent des risques connus et non connus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient considérablement différents de ceux qui sont exprimés ou qui sont implicites dans ces énoncés prospectifs ou ces informations prospectives. Les énoncés prospectifs sont sujets à des facteurs économiques et commerciaux, à des incertitudes et à d'autres facteurs, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent matériellement de ces énoncés prospectifs, y compris les hypothèses pertinentes et les facteurs de risque énoncés dans les documents publics de la CDPR, disponibles sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Rien ne garantit que ces énoncés se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux anticipés dans ces énoncés. Bien que le CDPR estime que les hypothèses et les facteurs utilisés pour préparer les énoncés prospectifs sont raisonnables, il ne faut pas se fier indûment à ces énoncés et à ces informations prospectives. La Société ne mettra pas à jour les énoncés prospectifs ni les informations prospectives inclus aux présentes, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables ne l'exigent.

Le TSXV et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques du TSXV) déclinent toute responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude du présent communiqué de presse.